



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 mai 2025 — N° 215

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter Mme Milla Landry, récipiendaire de la médaille d'argent de Forces Avenir.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme FORMATIO.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Néron.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Daisy Peterson Sweeney.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner les performances des équipes sportives de l'Université Bishop's.

28 mai 2025

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 23^e édition des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de saluer le travail du personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la Médaille du député de Jean-Talon.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale des aides à domicile.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage au Régiment de la Chaudière.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du centre de formation professionnelle Compétences Outaouais.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de féliciter les élèves de l'école du Méandre pour leur interprétation de la chanson *Plus je sais, mieux je suis* d'Alfa Rococo.

28 mai 2025

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 108 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 108.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le plan stratégique 2025-2029 de l'Autorité des marchés financiers.
(Dépôt n° 2589-20250528)

28 mai 2025

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 121 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à empêcher la fermeture de l'Académie Centennial en lui accordant un financement pour soutenir le secteur francophone (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2590-20250528)

L'extrait d'une pétition, signée par 224 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une école primaire dans le quartier Peter-McGill (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2591-20250528)

M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 420 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la prévention du racisme dans les milieux scolaires du Québec;

(Dépôt n° 2592-20250528)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 001 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant la conservation intégrale du boisé des Compagnons.

(Dépôt n° 2593-20250528)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 581 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant la conservation intégrale du boisé des Compagnons.

(Dépôt n° 2594-20250528)

28 mai 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 27 mai 2025 sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, proposant que le projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration à la nation québécoise (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 484 en annexe)

Pour : **86** Contre : **27** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 84 est adopté.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la nation québécoise étant une société d'accueil distincte, elle possède son propre modèle, l'intégration nationale;

28 mai 2025

QU'elle énonce que le modèle québécois d'intégration favorise la cohésion sociale et s'oppose à l'isolement et au communautarisme;

QU'elle affirme que le modèle de l'intégration nationale est distinct du multiculturalisme canadien.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 485 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Fonds d'assurance automobile du Québec n'a pas pour objet de permettre à la Société de l'assurance automobile du Québec d'éponger des déficits découlant de la mauvaise gestion des projets informatiques;

QU'elle exige du gouvernement caquiste qu'il transmette à la Société de l'assurance automobile du Québec une directive sans équivoque en ce sens.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 486 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

28 mai 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui la Journée internationale d'action pour la santé des femmes, qui rappelle l'importance fondamentale de garantir à toutes les femmes un accès équitable, sécuritaire et de qualité aux soins de santé;

QU'elle rappelle que la santé reproductive, y compris le droit à l'avortement, à la contraception et aux services en santé sexuelle, constitue un pilier essentiel de la santé des femmes, et que ces droits doivent être fermement protégés dans un contexte où des mouvements anti-choix cherchent à les fragiliser;

QU'enfin elle encourage le gouvernement à favoriser une approche transpartisane pour améliorer la santé des femmes au Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 487 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), présente une motion concernant la circonscription d'Arthabaska; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

28 mai 2025

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privés suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 215, Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère, projet de loi n° 216, Loi concernant la Ville de Longueuil et projet de loi n° 219, Loi concernant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 795, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de « Pierre-Laporte », projet de loi n° 797, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques », projet de loi n° 890, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil », projet de loi n° 996, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable » et projet de loi n° 395, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis.

28 mai 2025

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation des travaux de la Commission dans le cadre de l'enquête découlant de la motion présentée par le leader parlementaire de l'opposition officielle et député de Nelligan en vertu des articles 315 à 321 du Règlement portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le rétablissement du financement de l'école D à Sherbrooke;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en place d'un mécanisme supplémentaire permettant de prolonger les différentes prestations prévues par l'IVAC.

28 mai 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 100, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 100 est adopté.

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, propose que le projet de loi n° 100 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions est ajourné.

À 11 h 55, à la demande de Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

28 mai 2025

Les travaux reprennent à 15 h 03.

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 29 mai 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 19, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 mai 2025, à 9 h 40.

28 mai 2025

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 28 mai 2025, à 11 h 50, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 81 Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement

Puis, à 12 h 10, en présence de M. Roberge, ministre de la Langue française, M. Lemieux (Saint-Jean) et Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 84 Loi sur l'intégration à la nation québécoise (*titre modifié*)

La Présidente

NATHALIE ROY

28 mai 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, proposant l'adoption du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration à la nation québécoise (*titre modifié*) :

(Vote n° 484)

POUR - 86

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
	Gentilcore (PQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gronin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	

CONTRE - 27

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Ghazal (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)	
Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)	
	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 485)

POUR - 112

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Hull)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	

28 mai 2025

Sur la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 486)

POUR - 111

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier	Rotiroti (PLQ)
		(PLQ)	
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(CAQ)			
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon
			(PQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	

28 mai 2025

Sur la motion de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 487)

POUR - 110

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)